

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-1796/10/CC

**■ Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 - Approbation d'une Convention de partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative aux modalités de financement du projet billettique
DITRA 10/4199/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009/2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de consacrer 150 millions d'euros au développement des transports collectifs sur le territoire communautaire.

Son programme identifie une série d'actions destinées à l'amélioration globale de l'offre incluant la mise en œuvre d'un nouveau système de billettique.

En effet, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Transports Urbains a décidé de mettre en œuvre un système de billettique multimodal au moyen d'un titre unique de type carte à puce sans contact utilisable sur l'ensemble de la chaîne des transports communautaires.

Ce système interopérable ouvrira une nouvelle ère de comptabilité entre les réseaux de transports publics tel celui du Conseil Général des Bouches-du-Rhône avec Carreize ou encore le Conseil Régional avec le TER. Une convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet billettique avait été approuvée par délibération DTUP 1539/09/CC du 2 octobre 2009 fixant notamment les modalités d'intervention financières du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Depuis lors, le taux de participation financière relative à cette opération ayant évolué, il est nécessaire d'annuler la convention précédemment approuvée afin de lui en substituer une nouvelle intégrant un taux de participation à hauteur de 50% de la dépense éligible.

Il est donc proposé de retirer la délibération DTUP 1539/09/CC et d'approuver la nouvelle convention de partenariat pour le financement et la réalisation du projet billettique entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;
- La délibération FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.
- la délibération DTUP 1539/09/CC du 2 octobre 2009 approuvant la convention entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relative aux modalités de financement du projet billettique dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009/2013

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de disposer d'un nouveau système billettique sur le territoire communautaire interopérable avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ;
- Que dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009/2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer financièrement à ce projet.
- Qu'il est nécessaire de retirer la délibération DTUP 1539/09/CC du 2 octobre 2009 en raison de la modification des conditions d'éligibilité des projets aux subventions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est retirée la délibération DTUP 1539/09/CC du 2 octobre 2009.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relative au financement de l'opération billettique.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ou tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 4 :

Les recettes seront inscrites aux budgets communautaires 2010 et suivants : Nature 1323 Fonction 815
Sous-Politique C210.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI